

« Sécuriser les populations face aux incendies » - Le cas de la Catalogne

Mardi 27 février 2024
de 9 h à 16 h 30
SDIS à Perpignan





Après midi de 14h00 à 16h30



De 14h00 à 14h30

Retour d'expériences de collectivités du département

Présentation d'exemples de bonne pratique et témoignages de communes : Joseph SILVESTRE (Maire de Corbère) et Marie CHAILLOU (COFOR)

De 14h30 à 15h30

Autres bonnes pratiques

- **Entretien des équipements DFCI : Contrats avec les éleveurs, brûlages dirigés :** Anne ROUQUETTE - Chambre d'Agriculture des PO et Carole DUPERRON – Société d'élevage des PO

- **Présentation de bonnes pratiques en Catalogne en matière de gestion des « OLD » et coupures d'interface :** David MEYA NOS - ingénieur forestier Generalitat de Catalunya et Ramon NOGUER - technicien Sécurité Civile/DFCI du Consell Comarcal de l'Alt Empordà

De 15h30 à 16h30

Débats - Échanges

Bilan et clôture de cette
journée d'actualité



Sécuriser les populations face aux incendies. **Le cas de la Catalogne Sud**

Compétences des administrations

Actors	 Generalitat de Catalunya Departament d'Interior bombers agents rurals protecció civil mossos d'esquadra	 Generalitat de Catalunya Departament d'Acció Climàtica, Alimentació i Agenda Rural  	 Diputació de Lleida  Diputació de Barcelona  Diputació de Tarragona  Diputació de Girona	 GOVERN DE ESPANYA MINISTERIO DEL INTERIOR  GOVERN DE ESPANYA MINISTERIO PARA LA TRANSICIÓN ECOLÓGICA
Planificació	Pla INFOCAT Pla Alfa Anàlisi	Mapa dinàmic perill Estadística / Informació PIE massissos	PPIF municipals Plànols delimitació	Centre Coordinació i Informació Nacional IF Directrius Protecció Civil
Prevenició	Normativa Normalització tècnica Inspecció i control Cremes controlades	Normativa Inspecció i control Execució infraestructures Ajuts infraestructures Cremes controlades	Normativa Ajuts infraestructures Inspecció i control	
Vigilància	Punts de guaita/Càmeres Comunicacions	Patrulles	Patrulles	
Intervenció	CECAT / CCA Grup Intervenció Grup Ordre Grup Logístic Grup Avaluació	Grup Intervenció Grup Avaluació	CECOPAL Grup Logístic	Mitjans aeris / BRIF / UME Coordinació internacional
Post-incendi	Retorn experiència Investigació causes	Restauració danys	Restauració danys	Restauració danys

Sécuriser les populations face aux incendies. Le cas de la Catalogne Sud



Generalitat de Catalunya
Departament d'Acció Climàtica,
Alimentació i Agenda Rural



Diputació de Girona

Cadre juridique

LOI 5/2003, du 22 d'avril, sur les mesures de prevention des incendies de forêt dans les lottissements, les noyaux urbains, les bâtiments et les installations situées en terrain forestier.

RÈGLEMENT 123/2005, du 14 de juin, sur les mesures de prevention des incendies de forêt dans les lottissements sans continuité avec le tissu urbain

Objectif: Protéger les personnes et les biens situés en terrain forestier et à moins de 500 metres





Cadre juridique (évolution 2014, 2017)

- ✓ Elargissement à **l'ensemble de l'interface**: noyaux urbains, agglomérations, lotissements (riverains ou non continus avec le tissu urbain), ainsi que tous les bâtiments et équipements sans exception.
- ✓ Possibilité de **modifier les caractéristiques des bandes** de protection (ampleur, densité, etc.) lorsqu'un rapport technique forestier est déposé.
- ✓ Inclusion du concept de **parcelles intérieures** bâties et non bâties.
- ✓ **Subsidiairement** la commune peut agir et établir des frais pour la prestation de ces services.



Obligations légales

des communes

Préparer et approuver une carte délimitant les zones à protéger.

Adapter les parcelles intérieures et les espaces verts de sa propriété.

Répondre subsidiairement aux obligations établies dans le cas des mesures de protection collective (noyaux urbains et lotissements) au cas où les propriétaires obligés n'agissent pas.

des propriétaires d'immeubles

Assurer l'existence d'une bande extérieure de protection d'au moins 25 mètres de large tout autour.

Maîtriser la végétation des parcelles et espaces verts à l'intérieur des bandes de protection dans les mêmes conditions.

Eviter la présence de végétation sèche dans les abords des routes privées, les routes intérieures et d'accès, et les gouttières.



des propriétaires riverains: si concernés, respecter le droit d'accès pour l'exécution des travaux de mise en conformité



Obligations légales

Qui doit remplir les obligations d'assurer les bandes de protection ?

1. Communautés de propriétaires
2. Propriétaires individuels
3. Communes dans le cas des noyaux de population et d'urbanisations ou subsidiairement dans le cas où les propriétaires d'immeubles et d'équipements isolés n'agissent pas.



Comment l'administration accompagne-t-elle le respect des mesures de prévention incendie?

1. Diputació de Girona (Plan de Service: appui technique et économique)
2. Generalitat de Catalunya (cadre légal, schéma aides, contrôle conformité)
3. Communautés de communes (mutualisation services communaux)





Plan d'assistance technique DGi

- ✓ **Axe 1.** Elaboration ou mise à jour des cartes de délimitation
- ✓ **Axe 2.** Obtention des données cadastrales des polygones requis et des propriétaires concernés identifiés à la carte de délimitation
- ✓ **Axe 3.** Rédaction du projet exécutif (des travaux sur la végétation)
- ✓ **Axe 4.** Coordination des séances d'information avec les voisins
- ✓ **Axe 5.** Maîtrise d'oeuvre et coordination de la santé et sécurité du chantier
- ✓ **Axe 6.** Suivi technique des travaux d'entretien
- ✓ **Axe 9.** Rédaction ou mise à jour des plans municipaux de prévention des incendies





Plan d'assistance technique DGi / Résultats

- 221 communes à la province de Gérone
- **98%** cartes de délimitation élaborés
- **40%** surface aménagée (bandes périmétrales)
- **150** projets exécutifs rédigés
- **92** séances d'information → 4.500 familles informées
- **22** services communaux établis (taxe 30-50/€ par résidence)
- Actions communication et diffusion (brochures, vidéo, livret pour enfants, campagnes publicitaires dans les médias)





Plans de subventions

- **Generalitat de Catalunya / DACC:** Schéma d'aides adressé aux communes et communautés de communes pour la mise en conformité des interfases des noyaux urbans et lotissements (Depuis 2005).
 - Sans cofinancement européen / 60% coût
 - **1.800 €/ha** (ouverture / coupe >33% arbres)
 - **900-1.080 €/ha** (entretien / coupe <33% arbres)
 - **+ 300 €/ha** (pente terrain >40%)
 - 36 dossiers – 130 projets (2022)
 - 385.000 € (2022)
 - Appel à subvention annuel
- **Diputació de Girona:** Soutien aux communes <1.000 habitants (<20.000 en 2024) pour les travaux d'entretien des bandes de protection périmétrique, des espaces verts et des parcelles intérieures municipales.
 - 85.000 € (2022) ----> 195.000€ (2024)
 - 33 dossiers (2022)
 - 139,48 ha traitées (2022)
 - **2.000 €/ha** (ouverture avec coupe d'arbres)
 - **1.000-1.200 €/ha** (entretien)
 - Appel à subvention annuel





Enjeux et réflexions

- Malgré les difficultés, des **nombreux progrès** ont été réalisés depuis 2014 (cartes de délimitation, assistance technique aux communes, etc.).
- Les **mesures de protection collective entraînent un engagement collectif**, et une mutualisation des efforts, au-delà de la propriété des terrains.
- Une étroite **coordination interadministrative** est essentielle. Les mesures légales obligatoires ne sont pas effectives sans un engagement de tous les acteurs, et la mise en place des schémas d'accompagnement.
- Les **nouveaux projets d'urbanisme doivent** comprendre la bande de protection dans leur périmètre en tant qu'élément structurant.
- Les **droits d'accès aux terrains concernés** doivent être assurés avec des procédures simples, aussi que les indemnités pour la propriété si nécessaire.
- La **communication et sensibilisation du public** est essentielle, soulignant l'exposition au risque, l'autoprotection et la responsabilité individuelle.
- Prise en compte des **besoins des services de lutte** contre l'incendie





Enjeux et réflexions

- Potentiel de la mutualisation des services a l'échelle des **Communautés de Communes (Consells Comarcals)**
- **Taxation et subvention** sont des approches synergiques ou concurrents?
- Difficultés énormes pour maîtriser les **parcelles non bâties** a l'intérieur des lotissements. Verbalisation + execution susidaire?
- Opportunité pour développer **des usages alternatifs du terrain**, tels que la récupération des espaces agricoles (vergers, oliviers, vignes) des aires de loisirs (sentiers, parcours sportifs), etc.
- Potentiel du **sylvopastoralisme** comme partenaire pour l'entretien de ces surfaces. Concurrence avec la protection des massifs ?
- Synergies avec la **filière bois-energie** (production plaquette) ont aidé à la viabilité économique des projets.



Sécuriser les populations face aux incendies. Le cas de la Catalogne Sud



Generalitat de Catalunya
Departament d'Acció Climàtica,
Alimentació i Agenda Rural



Diputació de Girona



Gràcies per la vostra atenció !

Merci de votre attention !

Maria PIPIÓ

mpipio@ddgi.cat

Diputació de Girona / Àrea Medi Ambient

David MEYA

admeyno@gencat.cat

Generalitat de Catalunya / Departament d'Acció Climàtica,
Alimentació i Agenda Rural / Secció de Boscos i Recursos Forestals

